

# MANAGERS DE L'ACTION SOCIALE

n° 207 - 5 JUIN 2014

## POLITIQUE SOCIALE

## Le projet de loi autonomie enfin présenté au Conseil des ministres

Eclipsée par l'annonce de la réforme territoriale (Voir p. 4), la présentation au Conseil des ministres du 3 juin du projet de loi relatif à l'adaptation de la société au vieillissement est passée inaperçue. Même les deux ministres en charge du dossier ont paru surprises ! La ministre des Affaires sociales et de la Santé, Marisol Touraine, et sa secrétaire d'Etat chargée de la Famille, des Personnes âgées et de l'Autonomie, Laurence Rossignol, ont organisé en catastrophe, à la sortie du Conseil des ministres, une visite de la Résidence-services de l'Ave Maria, un établissement géré par le Centre d'action sociale de la Ville de Paris, pour vanter les mérites du texte.

Pourtant, sans surprise, le projet de loi enfin adopté en Conseil des ministres reprend le texte préparé par Michèle Delaunay. Seul le volet concernant la gouvernance locale « sera mise en cohérence avec les mesures issues de la réforme territoriale, dans le cadre des travaux parlementaires à venir », précise le compte rendu du Conseil des ministres<sup>(1)</sup>. En effet, le projet de loi sur l'adaptation de la société au vieillissement fait la part belle aux conseils généraux... que la réforme territoriale prévoit de supprimer à l'horizon 2020 !

Aussitôt l'ordre du jour du Conseil des ministres dévoilé, les réactions des associations ont commencé à pleuvoir. Entre soulagement et inquiétude. « Avec des ressources réduites aux 650 millions d'€ de la CASA (Contribution additionnelle de solidarité pour l'autonomie), les ambitions du texte sont nécessairement modestes », pointe à nouveau le président de l'AD-PA, Pascal Champvert. Au-delà, l'Etat va devoir engager « de vrais arbitrages budgétaires en faveur de nos aînés fragilisés. » « Même si elle n'est pas le grand soir annoncé », cette loi de programmation est « importante pour les personnes âgées et les professionnels », complète le directeur de la Fnaqpa. Toutefois, il reste « beaucoup d'incertitude. » Didier Sapy espère que le calendrier parlementaire ne reporte pas l'adoption de la loi au-delà du 31 décembre 2014, « ce qui repousserait sûrement au 1<sup>er</sup> janvier 2016 la bonne utilisation des 650 millions d'€ de la CASA. »

Mêmes réactions du côté du secteur de l'aide à domicile. Pour l'UNA, le passage en Conseil des ministres constitue « une première étape encourageante, qui appelle cependant à la vigilance. » Les structures d'aide à domicile « ne peuvent plus attendre. Si les premières mesures ne sont pas effectives au 1<sup>er</sup> janvier 2015, les conséquences sur le secteur seraient particulièrement néfastes. » S'agissant d'une loi d'orientation et de programmation, de nombreux amendements seront débattus, prédit le secrétaire général de la FNAAFP/CSF. Aussi, Guy Fontaine demande « un temps suffisant » pour l'examen du texte au Parlement, afin qu'il ne connaisse par le sort de la loi Famille. Enfin, si le projet de loi « va dans le bon sens, selon la FNAAFP/CSF, le budget qui lui est consacré est loin des 3 milliards d'€ nécessaires. »

(1) Les articles instaurant le conseil départemental de la citoyenneté et de l'autonomie ont disparu du texte.

## SOMMAIRE

Le projet de loi autonomie enfin présenté au Conseil des ministres .....	p. 1
Autorisation : la procédure d'appel à projet est aménagée .....	p. 2
Lutte contre l'exclusion : l'inquiétude des associations .....	p. 3
L'activité des groupes d'entraide mutuelle (GEM) en 2012 .....	p. 3
Présentation de la réforme territoriale .....	p. 4
Résultats de l'Observatoire KPMG des EHPAD 2014 .....	p. 5
MDPH : les directeurs prônent la simplification .....	p. 6
Une aide pour les directeurs de CCAS en mobilité professionnelle .....	p. 6
Le nouveau conseil d'administration de l'AD-PA .....	p. 7
Vie des associations .....	p. 7
Managers .....	p. 8

## • Enfants handicapés : les frais de transport remboursés

Grâce à un décret publié le 27 mai au Journal officiel, les frais de transport des enfants et des adolescents handicapés vers les centres d'action médico-sociale précoce (CAMSP) et les centres médico-psycho-pédagogiques (CMPP) sont désormais intégralement remboursés. Décidée dans le cadre du Comité interministériel du handicap (CIH), cette mesure répond à une vieille revendication des organisations du champ du handicap.

## • 45 000 emplois d'avenir supplémentaires en 2014

« Le succès des emplois d'avenir appelle une amplification de leur dynamique, pour qu'ils bénéficient à davantage de jeunes », a déclaré le ministre du Travail, de l'Emploi et du Dialogue social, lors du Conseil des ministres du 3 juin. Au total, 95 000 emplois d'avenir pourront être conclus en 2014, au lieu des 50 000 prévus initialement. Ils devront permettre de prolonger les contrats des jeunes embauchés pour un an et d'embaucher 70 000 nouveaux jeunes en 2014.

## • DMP, le retour !

Marisol Touraine lancera, « dans les prochaines semaines », la version 2 du dossier médical personnalisé (DMP). Celui-ci bénéficiera, en priorité, aux patients atteints de maladies chroniques et aux personnes âgées relevant des expérimentations PAERPA (Personnes âgées en risque de perte d'autonomie). « Ce sont eux qui ont le plus besoin d'une prise en charge coordonnée », estime la ministre des Affaires sociales et de la Santé.